



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2007

Original : français

Commission du développement social

Quarante-sixième session

6-15 février 2008

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion
du plein-emploi et d'un travail décent pour tous**

Déclaration présentée par l'Organisation mondiale des associations pour l'éducation prénatale, organisation non gouvernementale dotée du statut spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2008/1.



Déclaration

L'éducation prénatale, prévention primaire de tout dysfonctionnement physique et psychique, facteur de santé et de paix, est une nécessité prioritaire de nos sociétés contemporaines.

1. L'Organisation mondiale des associations pour l'éducation prénatale que nous représentons, regroupant 17 associations sur 4 continents, ayant pour but de promouvoir l'éducation prénatale, au niveau mondial, est basée sur les études scientifiques qui montrent l'importance de la période prénatale et la possibilité des parents de favoriser la santé, l'état psychologique, l'intelligence de leurs enfants, avant la naissance de ceux-ci, en positivant leur vie quotidienne, en offrant donc à leurs enfants une éducation prénatale positive, naturelle.

2. En effet, les recherches scientifiques et génétiques montrent qu'en période prénatale l'être humain construit les premières bases de sa santé, de son équilibre psychique, de son intelligence. Une relation existe entre les conditions physiques et psychologiques de la vie des futurs parents et la santé, le bien-être et le comportement social de l'enfant à naître et de l'adulte qu'il deviendra. Il est donc capital pour les générations à venir que les futurs parents en soient informés, par une préparation fondamentale à leur parentalité, afin qu'ils assurent les meilleures conditions pour le développement de leurs enfants, au profit de la famille qu'ils vont fonder, et de la société tout entière.

3. Dès lors, l'éducation prénatale est la prévention la plus fondamentale de tout dysfonctionnement physique et psychique des enfants, futurs adultes, y compris l'agressivité et la violence. Car seule la paix, qui a ses racines en nous, peut se répandre dans le monde. Cette aptitude à créer la paix en soi et autour de soi trouve ses fondements dans la période prénatale. Les futurs parents peuvent donner à l'enfant *in utero* les éléments et les conditions qui lui permettront d'inscrire dans sa structure fondamentale la joie de vivre, la capacité d'aimer, de dialoguer, de coopérer, de trouver des solutions équitables à tous les conflits.

4. Les futurs parents sont « les ingénieurs génétiques de leurs enfants » (selon le biologiste généticien américain Bruce Lipton). Ils peuvent favoriser une société de santé et de paix.

5. Cette éducation prénatale consiste pour les futurs parents, et notamment pour la mère, essentiellement :

1. En une vie physique saine (nutrition et hygiène de vie conforme aux conseils de l'OMS);
2. En une vie sensorielle, psychique et mentale aussi positive que possible (avec l'écoute d'une musique harmonieuse, l'admiration de l'art et de la belle nature, avec des pensées et des sentiments positifs, etc., tout en respectant la culture de chaque pays, de chaque personne);
3. Et, surtout, en une communication d'amour entre la mère, le père et l'enfant (par la caresse – haptonomie – la parole, la pensée). « Ce bouclier protecteur d'amour » neutralise (selon le docteur Thomas Verny) toute contrariété de la vie quotidienne.

6. L'impact de l'éducation prénatale et de la prise de conscience collective en ce sujet sera :

1. L'amélioration de la santé publique, au niveau mondial (santé psychique et physique des nouvelles générations; aussi, baisse des grossesses à risque, des prématurés, d'avortements, etc.);
2. La diminution de la violence et de la criminalité;
3. Une meilleure démographie et un épanouissement de l'économie, dus à la diminution des handicaps, des dysfonctionnements, de la criminalité et de l'inefficacité d'une grande partie de la population;
4. Les jeunes en bénéficieront pour leur développement personnel et pour une prise de conscience qui les responsabilisera mieux en tant que parents.

Le premier droit de l'enfant est de recevoir par ses parents, dans les racines de son être, les conditions qui lui permettront de naître dans la santé et le bonheur.

7. Nous proposons :

- 1. Que l'éducation prénatale soit inscrite, comme un droit fondamental de l'être humain – existant depuis sa conception – dans la Convention des droits de l'enfant de l'ONU;**
- 2. Que ce sujet capital, concernant les racines de l'être humain, soit pris en considération comme sujet de travail dans tous les forums et les sessions de travail sur la santé, la jeunesse, l'enfant, la femme et la famille de l'ONU et des États Membres;**
- 3. Que l'éducation prénatale soit diffusée dans tous les pays Membres de l'ONU pour être insérée dans leurs programmes de santé et d'éducation.**